

## **DOMAINE 3 : CRÉATION DE CONTENUS**

### **Compétence 3.2 Développer des documents multimédia**

#### **De quoi s'agit-il ? (Décret n°2019-919 du 30 août 2019)**

Développer des documents à contenu multimédia pour créer ses propres productions multimédia, enrichir ses créations textuelles (avec des logiciels de capture et d'édition d'image / son / vidéo / animation...).

#### **Référence au socle commun de connaissances, de compétences et de culture**

- Utiliser de manière pertinente les technologies numériques pour produire soi-même des contenus (Domaine 2 – Les méthodes et outils pour apprendre)

#### **Thématiques et mots-clés associés (Pix)**

Applications d'édition de documents multimédia ; capture son, image et vidéo et numérisation ; interopérabilité ; accessibilité ; droit d'auteur ; charte graphique et identité visuelle.

#### **Niveaux de maîtrise des compétences numériques et repères pour enseigner**

##### **Niveau 1**

- Produire ou numériser une image ou un son

##### **Niveau 2**

- Produire et enregistrer un document multimédia

##### **Niveau 3**

- Produire une image, un son ou une vidéo avec différents outils numériques
- Utiliser des procédures simples pour modifier un document multimédia

##### **Niveau 4**

- Acquérir, produire et modifier des objets multimédia
- Traiter des images et des sons
- Réaliser des créations multimédia comportant des programmes de génération automatique (de texte, image, son...)

##### **Niveau 5**

- Créer un objet multimédia